Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260702-DEL_50_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le deux juillet à 18 heures 45, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Cédric MORAZIN, Claire LERAY, Cyrille MOREL, Alexis GUÉRIN

Absents excusés :
Absents :

Claire LERAY est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26 juin 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Date affichage convocation : 27 juin 2026

Délibération n° 50_2026

TRAVAUX DU BOURG -2ème tranche : Demande de subvention au département au titre de Ambition Communes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention au titre d'Ambitions communes et expose le plan de financement de l'opération.

Dépenses 2ème tranche HT		
Maîtrise d'œuvre	23 647,00	
Divers (Diagnoctic / relevés)	7 592,00	Géomat, ECRenvironnement, laboroutes
Mission SPS	2 180,00	
Travaux	509 784,00	Coût du marché
Total HT	**543 203,00**	

Financement		
Etat - DETR	59 551,00	Attribué
Etat – amendes de police	7 205,00	Attribué
Département	18 360,00	Attribué (aide au bitume)
Département	79 333,00	Aide pour réfection
Département	10 000,00	Ambitions communes
Fougères Agglomération (sur 3 ans)	51 918,00	Attribué
Total subventions	**226 367,00**	
Commune	316 836,00	
Total recettes TTC	**543 203,00**	

Les installations des bornes électriques et le lavomatic ne sont pas comptabilisés dans ce plan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à solliciter le département au titre du dispositif Ambitions communes.

Conforme au registre des délibérations

A Le Loroux, le 7 juillet 2026
Le Maire
Christian LEFEUVRE,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.